

A l'occasion du dépôt, le 12 août 2016, de l'initiative de l'Union démocratique du centre (UDC) contre les droits humains, le Comité « Appel urgent » déclare :



Abolir les droits humains ? Jamais !

L'initiative de l'UDC contre les « juges étrangers » prévoit la possibilité de dénoncer la Convention européenne des droits de l'homme. Elle met ainsi en cause des acquis et des principes du vivre ensemble établis au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. L'initiative contre les droits humains de l'UDC cherche, sous prétexte « d'autodétermination », à supprimer une protection internationale efficace contre l'arbitraire. Elle menace l'Etat de droit en Suisse et voudrait faire reculer la démocratie dans le pays. L'initiative de l'UDC contre les droits humains ne doit passer en aucun cas! Contribuez à son rejet !

Abolir des acquis essentiels ? Les droits humains sont un acquis essentiel de l'Etat de droit démocratique, tel que nous le connaissons aujourd'hui. Les droits humains font partie des droits les plus importants d'une démocratie et nous ne saurions y renoncer. Ils concernent tous les domaines de la vie en société et sont le fruit d'une lutte séculaire. Dans le monde entier comme en Suisse.

Renoncer à des principes universels ? Après leur première formulation en 1776 à Philadelphie et en 1789 à Paris, les droits humains se sont constamment développés, malgré de nombreux reculs et de nombreuses défaites. En 1948, l'ONU adopta la Déclaration universelle des droits de l'homme et proclama qu'elle bénéficiait à tout individu. En 1950, le Conseil de l'Europe formula la Convention européenne des droits de l'homme et institua la Cour européenne des droits de l'homme, afin de protéger les libertés fondamentales des habitant(e)s de l'Europe. Ces actes de l'ONU et du Conseil de l'Europe sont une des leçons tirées de l'expérience des tyrannies fasciste et nazie.

Faire reculer l'Etat de droit ? La Suisse a certes été le premier Etat de droit démocratique d'Europe en 1848. Mais pendant longtemps les droits humains n'ont concerné qu'une partie de la population. Ce n'est pas avant 1866 — et sous la pression des pays étrangers — que les Juifs suisses accédèrent à l'égalité de traitement. Et plus de 120 ans passèrent avant l'introduction du droit de vote des femmes. Ce n'est qu'en 1974 que la Suisse put adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme, ayant alors satisfait à toutes les conditions en matière d'ordre juridique démocratique. Le droit suisse a été amélioré de manière décisive par les droits humains.

Supprimer la dernière instance ? La Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg n'est en rien un « bailli étranger », mais bien un tribunal nommé en commun par les Etats membres. Chaque Etat y est représenté de la même manière. La Cour européenne des droits de l'homme constitue la dernière instance pour tous ceux et toutes celles qui se défendent contre une violation de leurs droits humains dans un des pays de l'Europe. Elle nous protège, toutes et tous, des abus de pouvoir et de l'arbitraire.

Soutenir un objectif de l'extrême droite ? Sous prétexte d'« autodétermination », l'initiative de l'UDC contre les droits humains veut supprimer les règles de la coexistence internationale découlant de ces droits. L'UDC suit ainsi la même ligne que les régimes autoritaires et non démocratiques à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe. L'initiative contre les droits humains de l'UDC correspond à la politique des anti-démocrates d'extrême droite dans le monde entier. Elle ouvre grand la porte à l'arbitraire.

L'initiative contre les droits humains de l'UDC, qui a été déposée le 12 août, ne doit passer en aucun cas ! Contribuez à son rejet !

- Participez aux débats et abonnez-vous à notre lettre d'information
- Partagez notre court métrage dans les médias sociaux
- Portez notre badge en allemand, français, italien ou anglais

Ce que nous avons réussi à faire en rejetant l'initiative de mise en œuvre en février 2016, nous le referons cette fois !



Abolish human rights?

No way!